



# Dossier d'ouverture des Sections Sportives Scolaires

publié le 23/09/2019 - mis à jour le 06/02/2025

Dossier complet sur les sections sportives scolaires de l'académie de Poitiers - mise à jour janvier 2024

## Descriptif :

Dossier complet sur les sections sportives scolaires de l'académie de Poitiers.

**L'ouverture, ou la reconduction**, d'une section sportive scolaire est actée pour une durée de trois ans (sauf cas particulier) dans le strict respect du cahier des charges du fonctionnement de ces structures publié par les circulaires du 15-12-2023 et du 28 janvier 2025 à retrouver dans la rubrique "textes règlementaires".

Un effectif d'au moins **10 élèves** inscrits (constaté à l'enquête lourde du SSA) est exigé pour garantir la pérennité de la structure et obtenir sa labellisation, le recrutement ayant été anticipé avant la fin de chaque année scolaire. L'ouverture d'une section sportive doit s'effectuer sur tous les niveaux du cycle de scolarité de l'élève.

**Pour une ouverture de section sportive scolaire à la rentrée 2026, la demande doit être transmise avant le 1er octobre 2025 à [section.pole.sport@ac-poitiers.fr](mailto:section.pole.sport@ac-poitiers.fr) avec copie à [carte.formation@ac-poitiers.fr](mailto:carte.formation@ac-poitiers.fr)**

Il est vivement recommandé de prendre l'attache de l'inspection pédagogique régionale EPS avant la constitution du dossier.

## Documents joints

 [convention\\_etablissement\\_sss\\_modele\\_2026](#) (Word de 47 ko)

 [r\\_2026\\_dossier\\_ouverture\\_section\\_sportive\\_scolaire](#) (Word de 69.8 ko)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**